

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE  
DU 22 OCTOBRE 2015 - n°8/2015**

*Sous réserve d'approbation par les membres du conseil municipal lors de la prochaine réunion*

**Présents : sous la présidence de COURTEILLE Eric, Maire**

PARIS Jean-Claude 1 <sup>er</sup> adjoint	GUERIN Maryline 2 <sup>ème</sup> adjoint	LUQUET Philippe 3 <sup>ème</sup> adjoint
BOUDRY Marc	JEHAN Gabriel	
GAUCHER Antoine	PETITPAS Robert	PARIS Solange
GUERIN Ludovic	HUDSON Patricia	
DESLOGES Gilbert		

**Absents excusés :** BOISHY Martine pouvoir à GUERIN Maryline  
GAOUYAT Claude pouvoir à JEHAN Gabriel

**Secrétaire de séance :** JEHAN Gabriel

**Le compte-rendu du 12 septembre 2015 n'est pas validé : il manque une mention importante dans le premier point de l'ordre du jour. Elle sera insérée pour la prochaine séance.**

**1°) AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - transfert de compétence**

M. le Maire fait lecture de la note d'information concernant le transfert de compétence vis-à-vis de l'aménagement, de l'entretien et de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage reçue de la Communauté de communes de Saint Hilaire du Harcouët.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** de transférer la compétence « aménagement et entretien des aires d'accueil des gens du voyage » à la Communauté de communes de Saint Hilaire du Harcouët à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;
- **APPROUVE** la modification statutaire : paragraphe A3 - aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

**2°) RAPPORT et SCHEMA DE MUTUALISATION**

M. le Maire informe son conseil sur le rapport rédigé par la Communauté de communes de Saint Hilaire du Harcouët relatif à la mutualisation des services entre les services de l'EPCI et ceux des communes membres.

M. BOUDRY fait remarquer que la mutualisation des services est l'essence même d'une Communauté de communes, et qu'elle en est la raison d'être principale.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** ce rapport et schéma de mutualisation des services.

### **3°) DESIGNATION D'UN DELEGUE pour STGS (plans d'urgence)**

M. le Maire fait lecture du courrier reçu de STGS concernant la réactivité et l'efficacité des services de STGS suivant les situations de crise.

M. DESLOGES Gilbert délégué au syndicat d'eau se propose comme délégué pour STGS. Le conseil approuve la nomination de M. DESLOGES Gilbert.

### **4°) DEVIS POUR ISOLATION LOGEMENTS ANCIEN PRESBYTERE**

Vu les demandes des locataires logés à l'ancien presbytère (route de Fougerolles) concernant le manque d'isolation, nous avons fait établir des devis à 2 entreprises.

A la date du conseil, un seul devis nous est parvenu. Les membres présents demandent à revoir ce point au prochain conseil, avec les 2 devis en concurrence.

### **5°) MISE EN PLACE D'UNE COMPLEMENTAIRE POUR LES AGENTS à compter de 2016**

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, fixe les conditions dans lesquelles les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent accorder des participations à leurs agents qui souscrivent des contrats ou adhèrent à des règlements de protection sociale complémentaire. Deux procédures sont possibles : d'une part, la « labellisation » et d'autre part, la procédure de convention de participation.

Le conseil souhaite mettre en place un groupe de travail (adjoints et maire) afin d'étudier les deux procédures, les conditions et les hauteurs possibles.

Ce sujet sera revu dans un prochain conseil avec les propositions du groupe de travail.

### **6°) ADMISSION EN NON VALEUR : budget assainissement**

Monsieur le Maire informe son conseil que nous avons reçu de la trésorerie de Mortain : 2 demandes d'admission en non valeur sur le budget assainissement.

Ces admissions en non valeur vont de l'année 2011 à 2014, elles concernent différents habitants de la commune :

- 20,57 € pour 2014
- 486,02 € pour 2011/2012/2013

Après en avoir délibéré à 11 voix « pour » et 3 voix « contre », le conseil :

- **DECIDE** d'accepter ces mises en non valeur sur le budget assainissement.

### **7°) ADHESION AU SERVICE MEDECINE DU TRAVAIL DU Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Manche**

Actuellement, nos agents sont pris en charge pour le SISTM de Saint Hilaire du Harcouët (siège à St Lô) concernant la visite médicale du travail. Le SISTM fonctionne avec une cotisation annuelle d'environ 90 € par agent + le coût d'une visite (85€) tous les ans.

Monsieur le Maire informe le conseil de la proposition du Centre de gestion de Saint Lô relative à l'adhésion au service de médecine préventive pour un coût de 68 € la visite pour 2015, sans supplément de cotisation annuelle.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à faire appel au service de médecine préventive créé par le Centre de gestion et à signer la convention d'adhésion y afférente ;
- **S'ENGAGE** à voter, lors du vote du budget primitif de l'exercice 2016, les crédits destinés à financer la dépense correspondante ;

### **8°) SUPPRESSION DE LA REGIE DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE**

Suite à la fermeture de notre école, la garderie périscolaire ne fonctionne plus. La régie de recettes mise en place pour la garderie n'a donc plus lieu d'exister.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** de supprimer la régie de recettes de la garderie périscolaire suite à la fermeture de l'école communale ;
- **AUTORISE** le Maire à réaliser toutes les démarches y afférent.

### **9°) POUR INFORMATION : service technique**

Dans un précédent conseil, il avait été demandé de lister les tâches effectuées par notre agent communal attaché au service technique, ainsi que d'en effectuer un suivi.

Ce listing a été réalisé par les adjoints, et Monsieur le Maire propose que 2 adjoints soient nommés comme responsables du service technique.

Le conseil accepte cette proposition et nomme Mme Maryline GUERIN et M. Philippe LUQUET comme responsables des services techniques.

### **10°) POUR INFORMATION : schéma départemental de coopération intercommunale**

M. le Maire revient sur la notification du projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Devant l'importance et la grandeur de ce projet, la discussion en est reportée à un prochain conseil, avant décembre 2015. Les documents de ce projet seront auparavant transmis aux conseillers.

### **7°) QUESTIONS DIVERSES**

- Mme GUERIN : l'ancienne cantine scolaire : afin d'assurer la sécurité des occupants de l'ancienne cantine scolaire, il semble souhaitable de modifier le nombre de personnes autorisées pour un repas. Proposition : passer de 40 personnes maximum à 35.  
Nous devons dans un futur proche nommer un responsable de cette salle.  
Nous devons envisager d'acheter un peu de vaisselle vu la vétusté de celle mise en place. Le chauffe plat peut-il être installé à la salle de convivialité ?
- Réunion d'information sur les communes nouvelles : une réunion d'information va avoir lieu le vendredi 30 octobre à 20h30 à la salle de convivialité avec l'ensemble des conseillers municipaux de Buais et de Saint Symphorien des Monts.
- M. DESLOGES : ou en sont les travaux du lieu dit « le hurel » ? les travaux vont débuter la semaine 45 soit début novembre. M. et Mme LEBOURGEOIS en ont été informés.
- Matériel de l'école : nous n'avons pas eu de contacts récemment avec la responsable des écoles de Saint Hilaire du Harcouët concernant l'inventaire du matériel scolaire. Nous allons faire le nécessaire auprès des services de la mairie.
- Parquet de l'ancienne salle : en mars 2015, plusieurs personnes étant intéressées, nous avons proposé de vendre le parquet restant 25 € le m<sup>2</sup>. A ce prix, nous n'avons eu aucune demande. Le conseil propose de baisser le prix de vente à 20 € négociable le m<sup>2</sup>. Nous allons également mettre une annonce sur internet.

Eric COURTEILLE		Antoine GAUCHER	
Jean-Claude PARIS		Robert PETITPAS	
Maryline GUERIN		Solange PARIS	
Philippe LUQUET		Ludovic GUERIN	
Marc BOUDRY		Patricia HUDSON	
Gabriel JEHAN		Claude GAOUYAT	Absent – pouvoir à Gabriel JEHAN
Martine BOISHY	Absente – pouvoir à Maryline GUERIN	Gilbert DESLOGES	